

COMMUNE DE FOREST
Urbanisme-environnement
Monsieur J.-M. Diesbecq
Chaussée de Bruxelles, 112
1190 BRUXELLES

V/Réf : PU24950
N/Réf. : AVL/CC/FRT-20105/s.501
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur

Objets : FOREST. Rue Marconi, 142 / avenue Molière, 32-34. Hôpital Molière – Longchamp.
Démolition des pavillons existants et construction d'un pavillon provisoire pour une unité de soins gériatriques. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 10 mai 2011 sous référence, réceptionnée le 13 mai, nous avons l'honneur de vous vous communiquer ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 25 mai 2011 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un complexe hospitalier de type pavillonnaire qui a été construit en 1908 et qui a subi de nombreuses transformations de 1972 à 2007. Elle porte sur la démolition des derniers pavillons d'origine abritant actuellement l'unité de gériatrie pour permettre la construction d'un pavillon temporaire destiné à abriter cette même unité dans l'attente qu'un nouveau plan directeur soit établi, que l'implantation du service de gériatrie soit déterminée et que des subsides soient octroyés pour réaliser les travaux définitifs.

Contexte

L'ancien plan directeur du site Molière, antérieur à la création des Hôpitaux Iris Sud, prévoyait la construction d'un nouveau bâtiment et le reconditionnement du rez-de-chaussée du bâtiment central. Les surfaces ainsi créées et rénovées devaient normalement permettre d'accueillir les services installés dans les anciens bâtiments pavillonnaires. Suite à la réorganisation consécutive aux fusions de certains services hospitaliers, ce plan directeur s'est avéré absolète. De nouveaux services ont vu le jour. L'unité de gériatrie installée dans les derniers bâtiments pavillonnaires originels du site n'a, dans ce cadre, pas pu être déménagée comme prévu initialement.

D'après le demandeur, ces anciens pavillons ne répondent plus aux exigences d'une unité de soins actuelles et il conviendrait de déménager le service de gériatrie dans un nouveau bâtiment car la remise en état des pavillons existants nécessiterait des travaux de grande ampleur impliquant des investissements importants et une mise hors service prolongée de l'unité de soins : réfection complète des toitures, remplacement de tous les châssis, rénovation approfondie des parachevements et techniques spéciales.

Etant donné qu'un nouveau plan directeur reprenant notamment la localisation définitive de cette unité n'est pas encore finalisé, que des demandes de subsides pour ces travaux ne sont pas possibles avant 2015 et que la situation actuelle ne peut plus attendre de tels délais, HIS souhaite démolir les bâtiments pavillonnaires existants et construire en leur lieu et place un bâtiment provisoire d'un seul niveau, de 900 m², en préfabriqué. Dans le même temps, HIS prévoit de réaliser une étude pour l'implantation définitive du service de gériatrie dans le cadre d'un nouveau plan directeur et de réaliser les travaux définitifs dans les 5 à 10 ans à venir en fonction des accords et des financements octroyés. Le service de gériatrie pourrait, dans ce cadre, être localisé dans l'un des derniers bâtiments du site inauguré en 2004 via le surhaussement de ce dernier (ajout d'un étage).

Avis de la CRMS

La Commission ne peut en aucun cas souscrire au projet ni à la démarche qui le sous-tend, à savoir la démolition de bâtiments de qualité et leur remplacement par un bâtiment temporaire médiocre tant par les matériaux utilisés (panneaux en fibre ciment et châssis + seuil en PVC) que l'expression, de surcroît sans idée précise du projet final à réaliser.

Elle souligne, en remarque préalable, que les pavillons voués à la démolition par le projet présentent des qualités évidentes et constituent les derniers témoignages de l'organisation pavillonnaire du site hospitalier dont l'imposant bâtiment d'entrée marque encore l'avenue Molière. Elle estime que ces bâtiments devraient absolument être documentés pour que la demande de PU soit complète et pour permettre de statuer sur leur sort en pleine connaissance de cause. Les relevés de situation existantes (autres que les façades) auraient pour le moins dû être communiqués, en l'absence de quoi il est impossible de vérifier l'opportunité de démolir les bâtiments par rapport au programme du projet.

Ces bâtiments doivent vraisemblablement présenter une organisation intérieure rationnelle liée à leur fonction originelle. Aussi, la Commission ne comprend-elle pas quel serait l'avantage de les remplacer par une nouvelle construction rationnelle mais temporaire et en matériaux médiocre, dont les frais de construction pourraient être avantageusement utilisés à la remise en état et aux normes des pavillons existants qui sont eux, durables et de qualité et qui semblent parfaitement reconvertibles ou réutilisables. Cette démarche serait nettement plus acceptable sur le plan du développement durable et permettrait de conserver également des vues et un environnement plus qualitatif pour les logements riverains localisés le long de l'avenue Molière et qui ont des vues directes sur le site.

Enfin, la Commission ne peut accepter le principe de la démolition/construction temporaire envisagées dans un programme global aussi flou : le plan directeur n'est pas abouti, la localisation-même du service gériatrique définitive n'est pas encore déterminée. Il n'y a pas à ce jour de subsides octroyés pour les travaux et la date à laquelle ces inconnues pourraient trouver réponse est actuellement tout à fait hypothétique. Le projet définitif n'est, par ailleurs, pas connu.

La Commission redoute qu'en regard de toutes ces inconnues, ce bâtiment temporaire, censé durer 5 à 10 ans, demeure bien au-delà d'une décennie. Etant donné sa pauvre qualité et compte tenu de toutes les remarques qui précèdent, la Commission ne peut y souscrire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Sam PLOMPEN
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY